

Lundi 2 juin 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 2 juin 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Monsieur les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Francis Ouellet, maire suppléant formant quorum.

Sont absents Madame Solange Morneau, mairesse et Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2025-06-210 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en annulant cependant l'item 29.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

2025-06-211 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 MAI 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 MAI 2025 AINSI QUE DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026 TENUE LE 20 MAI 2025 ET POUR LES TRAVAUX DE TONTE DE GAZON SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2025 À 2028 TENUE LE 2 JUIN 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du conseil du 12 mai 2025 ainsi que des comptes rendus des ouvertures des soumissions pour les services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 tenue le 20 mai 2025 et pour les travaux de tonte de gazon sur les propriétés de la Ville pour les années 2025 à 2028 tenue le 2 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-212

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 28 MAI 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 28 mai 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 260 217,46 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 260 217,46 \$.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-213

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 28 MAI 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 28 mai 2025, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 598 428,22 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-214

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN MAI 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en mai 2025, pages 1 à 66, pour un montant de 342 065,02 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-215 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 28 mai 2025.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

2025-06-216 DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, maire suppléant procède au dépôt et à la lecture du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville.

2025-06-217 DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit déterminer les modalités de diffusion du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de publier le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville dans l'édition du mois de juin du journal municipal l'Essentiel de l'information et sur le site Internet de la Ville de Saint-Pascal.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

2025-06-218 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 MAI 2025 DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

CONSIDÉRANT la volonté du Service du développement et de l'urbanisme d'implanter un formulaire en ligne pour faciliter les demandes effectuées dans le cadre du Programme d'aide municipal pour l'achat de produits d'hygiène durables;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 63.5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un organisme public doit procéder à une évaluation des facteurs de risques relatifs à la vie privée de tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 63.5 de ladite Loi, l'organisme public doit consulter dès le début du projet, aux fins de cette évaluation, son comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-10-400 de ce conseil procédant à la création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville, laquelle résolution a été modifiée par les résolutions numéro 2022-10-400 et numéro 2025-02-57;

CONSIDÉRANT que ledit comité s'est réuni le 14 mai 2025 pour procéder à l'évaluation des facteurs de risques relatifs à la vie privée en vue de l'implantation d'un formulaire en ligne pour le programme d'aide municipal pour l'achat de produits d'hygiène durables;

Madame Louise St-Pierre, greffière, responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels procède au dépôt du compte rendu de la réunion du 14 mai 2025 du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

2025-06-219

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2023 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT le bilan annuel 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 6 décembre 2024 pour approbation;

CONSIDÉRANT une communication de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 3 avril 2025 informant la Ville que le bilan annuel 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable ne peut être approuvé du fait que l'installation des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et dans un échantillon du secteur résidentiel n'a pas été terminée pour le 1^{er} septembre 2024;

Madame la greffière procède donc au dépôt du bilan annuel 2023 non approuvé de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

2025-06-220

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Madame Céline Langlais, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 415-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

Céline Langlais, conseillère

2025-06-221

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Isabelle Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 415-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2025-06-222

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 13-25, 14-25, 15-25, 16-25, 17-25, 18-25, 19-25, 20-25, 21-25 et 22-25 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-223

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR ANDRÉ LAFOREST EN REGARD DU 420, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur André Laforest pour la propriété située au 420, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture en bardeau d'asphalte des avant-toits par un revêtement en tôle pincée de couleur noire;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur André Laforest pour la propriété située au 420, rue Taché.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-224

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE 9491-9115 QUÉBEC INC. (HÔTEL VICTORIA) EN REGARD DU 535, AVENUE DE LA GARE DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par 9491-9115 Québec inc., représentée par Monsieur Anthony Bernier, pour la propriété située au 535, avenue de la Gare en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer une partie du revêtement de toiture de tôle par de la tôle pincée de couleur galvalume;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par 9491-9115 Québec inc. pour la propriété située au 535, avenue de la Gare.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-225

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME ASTRID BÉRUBÉ EN REGARD DU 665, RUE HUDON DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Madame Astrid Bérubé pour la propriété située au 665, rue Hudon en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer trois fenêtres en bois par trois fenêtres en bois identiques aux modèles existants;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Madame Astrid Bérubé pour la propriété située au 665, rue Hudon.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-226

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR BENOÎT MURRAY EN REGARD DU 460, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Benoît Murray pour la propriété située au 460, avenue Patry en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur en bardeau de cèdre du mur est et du haut du mur sud du bâtiment par le même type de revêtement;

CONSIDÉRANT que les travaux de peinture seront réalisés l'an prochain;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Benoît Murray pour la propriété située au 460, avenue Patry.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-227 ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU CENTRE-FEMMES LA PASSERELLE DU KAMOURASKA EN REGARD DU 542, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska, représenté par Madame Isabelle Després, pour la propriété située au 542, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer trois vitrines en façade du bâtiment par des vitrines à quatre carreaux avec structure de bois;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska pour la propriété située au 542, boulevard Hébert.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-228

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME EMILIE POULIN ET MONSIEUR JEAN-PIERRE TIRMAN EN REGARD DU 520, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Madame Emilie Poulin et Monsieur Jean-Pierre Tirman pour la propriété située au 520, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de la mansarde du côté nord du bâtiment par de la tôle canadienne couleur galvalume comme le reste de la toiture;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Madame Emilie Poulin et Monsieur Jean-Pierre Tirman pour la propriété située au 520, rue Taché.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-229

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR MARC-ANTOINE RODRIGUE EN REGARD DU 680, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue pour la propriété située au 680, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture existant de tôle pincée par de la tôle pincée et le revêtement des lucarnes en tôle canadienne par de la tôle canadienne couleur galvalume sur les versants est et nord du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue pour la propriété située au 680, rue Taché.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-230

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE 9411-2562 QUÉBEC INC. (RESTO PUB LE SAINT-PASCAL) EN REGARD DU 535, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par 9411-2562 Québec inc. (Resto Pub Le Saint-Pascal), représentée par Madame Stéphanie Pelletier, pour la propriété située au 535, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer 7 fenêtres en bois par des fenêtres en bois et à restaurer 10 autres fenêtres en conservant les mêmes couleurs et matériaux;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par 9411-2562 Québec inc. (Resto Pub Le Saint-Pascal) pour la propriété située au 535, boulevard Hébert.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-231

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR JOËL NADEAU-GAUTHIER EN REGARD DU 486, AVENUE BOUCHARD DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Joël Nadeau-Gauthier pour la propriété située au 486, avenue Bouchard en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- remplacer la porte en bois sur le mur est du bâtiment par une porte blanche en acier avec vitrage;
- condamner une porte double sur le mur est du bâtiment et couvrir du même matériau que le revêtement actuel (lattes de bois);
- peindre l'ensemble du bâtiment en blanc;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Joël Nadeau-Gauthier pour la propriété située au 486, avenue Bouchard.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

2025-06-232

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE GESTION IMMOBILIÈRE GALAXIE INC. EN REGARD DU 675, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Gestion immobilière Galaxie inc., représentée par Monsieur Marc Jomphe, pour la propriété située au 675, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste refaire la galerie avant avec des colonnes de bois carrées et un garde-corps de lattes de bois peintes en blanc;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Gestion immobilière Galaxie inc. pour la propriété située au 675, rue Taché.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

2025-06-233

ACCEPTATION DES DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DANS LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT la participation financière de la Ville au Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que conformément aux modalités du programme, les demandes de contribution financière sont évaluées par un comité d'analyse mis en place par la MRC de Kamouraska qui fait ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse s'est réuni le 1^{er} mai 2025 pour procéder à l'évaluation des demandes;

CONSIDÉRANT que le comité d’analyse recommande l’acceptation des projets et l’attribution des montants inscrits dans le tableau suivant :

PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE				
Saint-Pascal			Budget 2025	103 845 \$ *
	Cote	Demandé	Avec taxes	Accordé
André Laforest 420, rue Taché (toiture)	Bonne	14 442 \$	16 600 \$	7 000 \$
9491-9115 Québec inc. 535, avenue de la Gare (toiture)	Supérieure	37 500 \$	43 115 \$	20 000 \$
Astrid Bérubé 665, rue Hudon (fenêtres)	Supérieure	11 185 \$	12 860 \$	5 631 \$
Benoît Murray 460, avenue Patry (recouvrement murs)	Bonne	13 355 \$	15 356 \$	9 214 \$
Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska 542, boul. Hébert (vitrines)	Bonne	12 805 \$	17 144 \$	10 000 \$
Jean-Pierre Tirman et Emilie Poulin 520, rue Taché (toiture)	Exceptionnelle	27 945 \$	32 129 \$	18 000 \$
Marc-Antoine Rodrigue 680, rue Taché (toiture)	Bonne	36 924 \$	42 454 \$	18 000 \$
Resto-Pub Le Saint- Pascal 535, boul. Hébert (fenêtres)	Supérieure	36 113 \$	41 520 \$	16 000 \$
Total		190 269 \$	221 178 \$	103 845 \$

* Solde 2024 (3 845 \$) + Budget 2025 (100 000 \$) = 103 845 \$

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville a procédé à l'analyse de la conformité des projets présentés en regard de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) lors de sa réunion tenue le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT que les recommandations du comité consultatif d'urbanisme ont été soumises ce jour au conseil municipal, lesquelles ont fait l'objet de résolutions d'approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- accepte les recommandations du comité d’analyse de la MRC de Kamouraska telles que soumises au tableau apparaissant au 4° considérant;
- informe la MRC de Kamouraska qu’elle peut aviser les propriétaires visés de l’acceptation de leur demande.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-234

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION.

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-243 de ce conseil procédant à la nomination des membres du comité de démolition;

CONSIDÉRANT l'échéance de leurs mandats le 7 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de renouveler les mandats de Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier sur le comité de démolition pour une durée d'un an, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007;
- de désigner Monsieur Rémi Pelletier, président du comité de démolition pour la durée de son mandat.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-235

DÉCRET DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE (580, RUE CÔTÉ).

CONSIDÉRANT les locaux laissés vacants à l'Espace communautaire à la suite du départ de la Maison de la famille du Kamouraska;

CONSIDÉRANT qu'un organisme a exprimé son intérêt à occuper une partie des locaux vacants;

CONSIDÉRANT également le désir de la Ville d'accueillir un service de garde de proximité dans ses locaux en raison de l'offre de service insuffisante sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'aménagement sécuritaire des lieux est essentiel afin d'assurer la protection et le bien-être des futurs usagers;

CONSIDÉRANT l'estimation détaillée des travaux requis pour l'aménagement des lieux produite par la directrice générale par intérim en date du 14 mai 2025;

CONSIDÉRANT l'obligation en vertu de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux de décréter par résolution ou par règlement (suivant le mode de financement) tous travaux de construction ou d'amélioration;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assumer une partie des dépenses de ce projet à même la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT cependant que la programmation des travaux du Programme TECQ 2024-2028 n'a pas été encore adoptée par le conseil ni approuvée par le MAMH;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de décréter la réalisation de travaux d'amélioration des locaux de l'Espace communautaire situé au 580, rue Côté consistant en :
 - des travaux d'aménagement d'une cuisine (travaux d'ébénisterie, mise à jour du système électrique, travaux de peinture) et à l'achat et l'installation de divers équipements de cuisine (cuisinière, hotte, lave-vaisselle, réfrigérateur, etc.);
 - des travaux de rénovation divers pour la future garderie (ajout de murs, plâtre, peinture, installation d'une porte, etc.);
- d'autoriser une dépense totale de 20 231,97 \$ incluant le coût des travaux décrits à l'alinéa précédent, les imprévus et les taxes nettes, le tout selon l'estimation des coûts préparée par la directrice générale par intérim en date du 14 mai 2025;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus cumulé non affecté de la Ville, lequel mode de paiement pourra être révisé à la suite de l'adoption de la programmation des travaux TECQ 2024-2028, si les travaux sont admissibles.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-236

OCTROI D'UN CONTRAT À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026.

CONSIDÉRANT l'échéance le 30 juin 2025 du contrat liant la Ville à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en avril 2025 pour le contrat de fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle d'un an;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite de réception des soumissions, deux offres ont été déposées;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres tel que requis par la Loi;

CONSIDÉRANT la nomination, par la directrice générale par intérim, des membres du comité de sélection en date du 22 mai 2025 conformément au Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 26 mai 2025 d'accorder le contrat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 au montant de 120 228,21 \$ incluant les taxes, avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle d'un an, le tout selon les conditions et obligations mentionnées au devis d'appel d'offres et aux documents de soumission.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-237

OCTROI D'UN CONTRAT À DGE 9495-8758 INC. POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de procéder à l'épandage d'abat-poussière sur certains chemins et stationnements en gravier, notamment sur la route Tardif et le 5^e Rang Est;

CONSIDÉRANT que le chlorure de magnésium offre un meilleur rendement en termes de qualité et de longévité que le chlorure de calcium pour contrer la poussière dégagée par les routes de gravier;

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins de la Ville pour l'épandage d'abat-poussière réalisée par Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par le Service des travaux publics auprès de deux entreprises pour la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide 30 %;

CONSIDÉRANT les offres transmises à la Ville par Les Aménagements Lamontagne inc. ainsi que par DGE 9495-8758 inc. pour la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide 30 % pour les années 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 21 mai 2025 de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat de fourniture et d'épandage de chlorure de magnésium liquide 30 % à l'entreprise DGE 9495-8758 inc., laquelle a soumise l'offre la plus basse;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ (autres que des services professionnels);

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat suite à une demande de prix, tel qu'il appert d'une note de service de la directrice générale par intérim datée du 26 mai 2025, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d’octroyer le contrat de fourniture et d’épandage d’abat-poussière de type chlorure de magnésium liquide 30 % à DGE 9495-8758 inc. pour un total de 89 163,12 \$ incluant les taxes pour les années 2025, 2026 et 2027, pour une quantité maximale annuelle de 55 000 litres, laquelle quantité pourra être inférieure suivant l'évaluation du directeur du Service des travaux publics, le contrat se détaillant comme suit :

- pour l'année 2025, le coût unitaire est de 0,46 \$ le litre, pour un total de 29 088,68 \$ incluant les taxes;
- pour l'année 2026, le coût unitaire est de 0,47 \$ le litre pour un total de 29 721,04 \$ incluant les taxes;
- pour l'année 2027, le coût unitaire est de 0,48 \$ le litre pour un total de 30 353,40 \$ incluant les taxes.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-238

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE MONTAGE AINSI QUE L'ENTRETIEN DES ARRANGEMENTS FLORAUX ET DES PLATES-BANDES DE LA VILLE À OSEILLE & ORTIE ENTRETIEN PAYSAGER POUR LA SAISON ESTIVALE 2025.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aménager divers arrangements floraux dans des pots, des bacs et des plates-bandes dispersés sur l'ensemble de son territoire pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT l'absence de ressources au Service des travaux publics pour réaliser le montage et l'entretien de ces arrangements floraux;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par le Service des travaux publics auprès de deux entreprises pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 22 mai 2025 d'accorder le contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville pour la saison estivale 2025 à Oseille & Ortie entretien paysager;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'octroyer à Oseille & Ortie entretien paysager le contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville au montant de 17 697,81 \$ incluant les taxes pour la saison estivale 2025, le tout conformément à la proposition de prix datée du 22 mai 2025.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-239

MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES DU BASSIN DE SÉCHAGE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT que, préalablement à ces travaux de vidange, il y a lieu de procéder à la réfection des conduites du bassin de séchage;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 30 avril 2025 pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des conduites du bassin de séchage ainsi que pour la vidange des matières existantes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C., tel qu'il appert d'une note de service de la directrice générale par intérim datée du 29 mai 2025, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assumer les dépenses du projet de réfection des conduites du bassin de séchage à même la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT cependant, que la programmation des travaux du Programme TECQ 2024-2028 n'a pas encore été adoptée par le conseil ni approuvée par le MAMH;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 30 avril 2025 pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des conduites du bassin de séchage au montant de 34 544,28 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser le transfert de revenus excédentaires en provenance de la vente des terrains vacants de la rue Marie-Anne-Fournier afin de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution, lequel mode de paiement pourra être révisé à la suite de l'adoption de la programmation des travaux TECQ 2024-2028, si les travaux sont admissibles.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-240

ACHAT D'UN CLIMATISEUR POUR LE LOCAL ÉLECTRIQUE DU CENTRE SOCIOCULTUREL AUPRÈS DE FERBLANTERIE C.L. VENTILATION INC.

CONSIDÉRANT que le local électrique du Centre socioculturel contient plusieurs équipements générant une chaleur importante, notamment des disjoncteurs et un serveur sensible aux variations thermiques;

CONSIDÉRANT que le local est exigu, ne dispose d'aucun système de ventilation ou de climatisation, et que cette accumulation de chaleur entraîne un risque de surchauffe des appareils;

CONSIDÉRANT que l’exposition prolongée à une température élevée peut causer des dommages irréversibles aux équipements, affecter la performance du serveur et entraîner des interruptions de service;

CONSIDÉRANT qu’il n’est pas sécuritaire de maintenir la porte du local ouverte pour ventiler, et que toute modification de celle-ci est interdite, étant donné son classement coupe-feu;

CONSIDÉRANT que l’ajout d’un système de climatisation représente une solution viable et durable pour préserver les équipements et assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Ferblanterie C.L. Ventilation inc. en date du 23 avril 2025 pour un climatiseur de 18000 BTU;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un climatiseur de 18 000 BTU de marque Daikin auprès de Ferblanterie C.L. Ventilation inc. au montant de 10 347,75 \$ incluant les taxes.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-241

DEMANDE DE PARTICIPATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA VALIDATION DES ESQUISSES DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE DE LA RUE ROCHETTE.

CONSIDÉRANT le projet de développement d’une stratégie d’attractivité des zones commerciales du territoire de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que ce projet a été amorcé dans la zone commerciale de la rue Rochette et qu’un plan d’intervention a été élaboré par un comité provisoire formé à la fin de l’année 2023;

CONSIDÉRANT que l’organisme Rues Principales a été mandaté pour concevoir un concept de réaménagement de la rue Rochette;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d’impliquer le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans cette démarche, en collaboration avec Rues Principales;

CONSIDÉRANT que la section commerciale de la rue Rochette relève de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que l’approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable est requise pour la mise en œuvre des aménagements proposés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de solliciter la collaboration du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la validation des esquisses d’ambiance proposées par l’organisme Rues Principales dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Rochette;
- d'autoriser Monsieur Jean-Philippe Grenier, responsable du développement et de l’urbanisme pour assurer la liaison avec ledit ministère tout au long de la démarche.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-242

**EMBAUCHE DE MADAME CYNTHIA LÉVESQUE À TITRE D'AD-
JOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics suite au départ de Madame Sophie Lagueux pour occuper le poste de technicienne en administration au Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-95 de ce conseil procédant à l’ouverture d’un poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics et nommant Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim, ainsi que Messieurs Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics et Samuel Lemieux de SLAP RH, pour faire partie du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues réalisées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 23 mai 2025 de procéder à l’embauche de Madame Cynthia Lévesque au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Cynthia Lévesque à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que l'entrée en poste de Madame Lévesque se fera de façon progressive;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Cynthia Lévesque au poste régulier d'adjointe administrative au Service des travaux publics à raison de 35 heures par semaine à l'échelon 1 de la convention collective de travail en vigueur et selon les conditions prévues à ladite convention dont la période d'essai prévue à l'article 5.01 b);
- de permettre à Madame Cynthia Lévesque une entrée en poste progressive à compter du 2 juin 2025 et d'occuper son poste à temps plein à compter du 30 juin 2025.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-243

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 13 janvier 2025 au 30 mai 2025 en raison de la vacance au poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-242 de ce jour procédant à l'embauche de Madame Cynthia Lévesque au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste progressive de Madame Lévesque à ce poste;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer une réponse aux demandes des citoyens;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Nancy Aubert à poursuivre cet emploi pendant la période de transition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de prolonger l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 30 mai 2025 au 1^{er} août 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-244

EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK BERNIER À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-97 de ce conseil procédant à l'ouverture d'un poste d'ouvrier d'entretien régulier au Service des travaux publics et nommant Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim, ainsi que Messieurs Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics et Samuel Lemieux de SLAP RH, pour faire partie du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues réalisées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les compétences de Monsieur Patrick Bernier pour occuper le poste d'ouvrier d'entretien régulier au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher, à compter du 5 juin 2025, Monsieur Patrick Bernier au poste régulier d'ouvrier d'entretien au Service des travaux publics à raison de 40 heures par semaine, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-245 DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS (CAMP DE JOUR, SOCCER ET OUVRIER D'ENTRETIEN).

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport de la directrice générale par intérim daté du 2 mai 2025 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 5 mai au 13 septembre 2025 pour le camp de jour estival, pour l'activité de soccer estival et à titre d'ouvrier d'entretien.

2025-06-246 DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS (CENTRE SOCIOCULTUREL).

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport de la directrice générale par intérim daté du 22 mai 2025 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour assister les locataires du Centre socioculturel pour la période du 22 mai 2025 au 13 septembre 2025.

2025-06-247 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR SIMON RANCOURT.

CONSIDÉRANT l'échéance le 20 juin 2025 du contrat de travail existant entre la Ville et Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail toujours présent à la direction générale à la suite du départ du directeur général pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Simon Rancourt pour continuer à occuper ses fonctions de chargé de projet à la direction générale à raison de 70 heures maximum pour la période du 20 juin 2025 au 30 août 2025;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Monsieur Simon Rancourt et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-06-248 DÉMISSION DE MONSIEUR KEVYN FLYNN-FORTIN À TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 26 mai 2025 de Monsieur Kevyn Flynn-Fortin faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Kevyn Flynn-Fortin à titre de pompier volontaire en date du 26 mai 2025.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

**2025-06-249 EMBAUCHE DE MONSIEUR ERIC FRASER À TITRE DE POMPIER
VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 28 mai 2025 de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Eric Fraser à titre de pompier volontaire, catégorie pompier accrédité, en date du 2 juin 2025.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

2025-06-250 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE LOISIRS.

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les différents organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'appuyer les efforts de ces organismes;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au poste budgétaire 02-70191-972 Subventions aux organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs et de Monsieur Francis Ouellet, conseiller;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le versement des montants suivants aux organismes ci-après mentionnés :

- 3 000 \$ à Quartier-Jeunesse 1995 inc.;

- 3 000 \$ à l'Association du baseball mineur du Kamouraska;
- 3 000 \$ au Club de baseball junior AA de Saint-Pascal;
- 3 500 \$ au Club de baseball senior BB de Saint-Pascal;
- 2 000 \$ aux Voisins du Kamouraska programme de hockey double lettre.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-251

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE KAMOURASKA, L'ISLET ET RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LE PROJET HISTOIRE DE SALMONIDÉS.

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) a sollicité la Ville afin de soutenir le projet Histoire de salmonidés par une contribution financière de 500 \$;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Ville permettra notamment le déploiement du projet dans de nouvelles écoles primaires et l'acquisition de matériel pédagogique adapté;

CONSIDÉRANT que la Ville est consciente de l'importance environnementale et du rôle qu'elle joue dans la formation des citoyens de demain;

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'associer à cette initiative afin de sensibiliser les jeunes à la protection des salmonidés et des milieux aquatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- appuie le projet mis en place par OBAKIR relatif à l'Histoire de salmonidés auprès des élèves du primaire de différentes écoles, dont l'école Mgr-Boucher;
- s'engage à soutenir ledit projet par le versement à OBAKIR d'une somme de 500 \$.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-252

DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE KAMOURASKA, L'ISLET ET RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LE PROJET DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal fait face à des enjeux récurrents d'approvisionnement en eau potable, particulièrement en période de bas niveau des eaux, en raison de l'ensablement de la rivière Kamouraska;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien périodiques de la rivière sont considérés comme nuisibles par les autorités environnementales, lesquelles préconisent plutôt une gestion à la source des sédiments;

CONSIDÉRANT que la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques finance à 100 % la restauration des milieux humides et hydriques pour atteindre l'objectif de zéro perte nette en fonctions écologiques;

CONSIDÉRANT que le Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques (PRCMHH) offre l'opportunité de restaurer ces milieux tout en sécurisant l'accès à l'eau potable pour la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal appuie le projet de restauration des milieux hydriques du bassin versant de la rivière Kamouraska (volet 1 du PRCMHH) mis en place par l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-253

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SADC DU KAMOURASKA LE 3 JUIN 2025 À SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 mai 2025 de la SADC du Kamouraska invitant la Ville à participer à l'assemblée générale annuelle de l'organisme le 3 juin 2025 à Saint-Denis-De La Bouteillerie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à l'assemblée générale annuelle de la SADC du Kamouraska le 3 juin 2025 à Saint-Denis-De La Bouteillerie et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-254

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À L'ÉVÉNEMENT SOULIGNANT LES 40 ANS D'EXISTENCE DE PROJEKTION 16-35 LE 18 JUIN 2025 À SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE.

CONSIDÉRANT l'invitation reçue le 8 mai 2025 de Projektion 16-35 invitant la Ville à l'événement célébrant le 40^e anniversaire de l'organisme le 18 juin 2025 à Saint-Denis-De La Bouteillerie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Mesdames Isabelle Chouinard et Céline Langlais, conseillères au 40^e anniversaire de Projektion 16-35 le 18 juin 2025 à Saint-Denis-De La Bouteillerie et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-06-255

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA LE 20 JUIN 2025 À SAINT-PACÔME.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima invitant la Ville à participer à la 27^e édition du tournoi de golf annuel qui aura lieu le 20 juin 2025 au Club de golf de Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de désigner Mesdames Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs et Emilie Poulin, directrice générale par intérim ainsi que Messieurs Rémi Pelletier, conseiller et Cédric Lajoie, directeur de l'inspection et des services techniques pour représenter la Ville au tournoi de golf qui aura lieu le 20 juin 2025 à Saint-Pacôme ainsi que Madame Solange Morneau, mairesse au souper après golf et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription de 975 \$ incluant les taxes à la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

2025-06-256 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

- Monsieur Daniel Rivard demande ce qui arrive avec le contrat de tonte de gazon compte tenu de l'absence de soumission.
- Monsieur Daniel Rivard demande un suivi sur le projet de réfection des infrastructures des rues Blondeau, Chapleau et Saint-Elzéar.
- Monsieur Daniel Rivard demande quel panneau de signalisation a priorité sur l'avenue Martin en regard de la vitesse permise (panneau de vitesse ou bollard).

2025-06-257 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 19.

Francis Ouellet, maire suppléant	Me Louise St-Pierre, greffière
----------------------------------	--------------------------------

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière